

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

43RD PARLIAMENT, 1ST SESSION

43^E LÉGISLATURE, 1^{RE} SESSION

PROCEEDINGS AT THE
OPENING OF THE
LEGISLATIVE ASSEMBLY
OF THE PROVINCE OF
ONTARIO

CÉRÉMONIAL POUR
L'OUVERTURE DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA PROVINCE DE
L'ONTARIO

No. 1

N° 1

Monday
August 8, 2022

Lundi
8 août 2022

TODAY'S BUSINESS

1:00 P.M.

ORDERS OF THE DAY

Election of the Speaker.

The Members having assembled:

1. Her Honour the Lieutenant Governor will enter the Chamber and take her seat on the Throne.
2. The House will be informed that Her Honour will not state the reasons for calling the Session until a Speaker has been elected and Her Honour will retire.
3. Election of the Speaker.
4. The newly elected Speaker will be conducted to the Dais by the mover and seconder of his or her nomination and standing on the upper step will thank the Assembly for his or her election and will then take his or her seat in the Speaker's Chair and the Mace will be placed on the Table.
5. The House will then adjourn until the next sitting day.

TRAVAUX DU JOUR

13 H

ORDRE DU JOUR

Élection du président ou de la présidente.

Les députées et députés s'étant réunis :

1. Son Honneur la lieutenante-gouverneure fait son entrée en Chambre et prend place sur le Trône.
 2. On informe l'Assemblée du fait que Son Honneur ne pourra inaugurer la session que lorsqu'un président ou une présidente aura été élu(e) et Son Honneur se retire.
 3. Élection du président ou de la présidente.
 4. Le nouveau président ou la nouvelle présidente est mené(e) jusqu'à l'estrade par les députés qui ont présenté et secondé sa nomination. Debout sur la marche supérieure, il ou elle remercie l'Assemblée de l'avoir élu(e), puis prend place dans le fauteuil du président ou de la présidente. Enfin, la masse est placée sur la Table.
 5. L'Assemblée ajourne ses travaux au prochain jour de séance.
-